

## **INTM, depuis 2009, continue son engagement auprès du Pacte Mondial Quelques mots du Président...**

Depuis 2009, la société INTM continue son engagement pris auprès du Pacte Mondial et continue de lutter pour soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous avons décidé d'adopter et de faire progresser ces principes vis-à-vis de nos partenaires et nous leurs avons demandé de nous accompagner dans ces domaines.

Nous nous sommes engagés à communiquer régulièrement nos avancées que vous trouverez ci-dessous.

Meilleures salutations.

Georges AWAD  
Président



### **« CONDITIONS DE TRAVAIL »**

#### **PRINCIPE N°6**

**INTM DONNE A CHACUN LA POSSIBILITE DE SE REALISER**

#### **UN ENGAGEMENT REEL**

INTM s'est engagée depuis plusieurs années à mener une politique sociale pour favoriser l'égalité des chances dans ses filiales et auprès de ses partenaires.

C'est pourquoi au cours de cette année, nous avons signé un partenariat avec une ESAT visée au code la famille et de l'aide sociale qui permet à des personnes handicapées de s'intégrer dans la vie courante et professionnelle.

#### **NOS OBJECTIFS**

INTM, en tant qu'employeur responsable, a tout mis en œuvre pour donner la possibilité à un travailleur handicapé d'avoir une vie professionnelle sans différentiation et avec de bonnes conditions de travail.

#### **RESULTAT SUR NOTRE DEMARCHE**

Nous avons signé un partenariat avec une ESAT. Cette entreprise crée chaque année des emplois pour des personnes handicapées sur des métiers nouveaux liés à l'environnement dans le cadre juridique et social de l'entreprise. Cette société, nous a aussi permis de répondre à notre obligation de faire travailler au moins une personne handicapée par le biais des équivalences horaires.

Et parallèlement, nous avons continué notre politique d'embauche salariale au sein de nos filiales en recrutant au cours de l'année trois nouveaux salariés handicapés de plus par rapport à l'année dernière.

Cette démarche continuera dans les années futures afin de recruter et promouvoir le travail des personnes ayant un handicap.

## « ENVIRONNEMENT »

### PRINCIPE N°8

## INTM LUTTE ACTIVEMENT DANS LA REDUCTION DE SES DECHETS

### NOS CONVICTIONS

A travers les gestes quotidiens, INTM s'est engagée à réduire son impact environnemental et à continuer à lutter activement pour la réduction de ses déchets. Nous avons mis en place au cours de cette année une charte RSE que nous avons diffusée auprès de nos collaborateurs et certains de nos partenaires afin de les sensibiliser davantage à une démarche écologique.

### NOS ACTIONS A TRAVERS UN ENGAGEMENT REEL

Quel que soit son lieu d'implantation, INTM et ses filiales continuent à se fixer des objectifs mesurables pour la réduction des déchets en s'engageant davantage à travers des gestes quotidiens.

Chacune des solutions que nous avons développées s'est inscrit dans une démarche écologique de traçabilité.

### RESULTAT SUR CETTE DEMARCHE

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, INTM a signé un nouvel engagement auprès d'une société spécialisée dans le traitement du développement durable et des éco matériaux. Cette société a reçu un agrément pour son site de déconstruction ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) pour s'assurer de la destruction des matériels et le tri des matières et nous apporter une solution pour le traitement des D.E.E.E. conforme à la réglementation actuelle.

En 2012, nous avons multipliés par 5 la quantité de déchets recyclés par rapport à l'année dernière.

Cela nous a permis d'éliminer nos vieux téléphones, ordinateurs, imprimantes et cartons usagés.

Nous avons aussi recyclé plusieurs kilos de piles que nos salariés déposent régulièrement dans des conteneurs appropriés.

## «LUTTE CONTRE LA CORRUPTION »

### PRINCIPE N°10

**INTM ŒUVRE CONTRE LA CORRUPTION.**

### **NOS VALEURS ANTI-CORRUPTION**

INTM et ses filiales ont prohibé les actions qui seraient capables d'enfreindre certaines règles et en particulier :

Le droit de participer à toute forme de financement de partis politiques ou d'activités clandestines.

Nous nous sommes engagés à appliquer les lois et réglementations en vigueur en France et en Belgique où nous exerçons nos activités.

## «DROITS DE L'HOMME »

### PRINCIPE N°1 & 2

**INTM RESPECTE LA DECLARATION UNIVERSELLE  
DES DROITS DE L'HOMME**

### **NOTRE ENGAGEMENT**

INTM veille scrupuleusement à travers ses filiales en France et en Belgique, au respect des droits de l'homme. Nous nous sommes engagés à ne pas recourir au travail forcé, au travail des enfants de manière directe ou indirecte. Egalement, nous nous sommes interdit de pratiquer des discriminations à l'égard de nos salariés ou de nos futurs recrutements par rapport à la religion ou à la race, nous ne tolérons aucun acte de dénigrement ou de harcèlement.

A ce jour, nous sommes fiers d'avoir 29 nationalités différentes au sein d'INTM France.

En dehors de cela, il nous est difficile de mener des actions concrètes sur le respect de la déclaration universelle des droits de l'homme car nous ne sommes présents qu'en EUROPE.

